

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 10/11/2025

Présents : MM. DUBOIS, LOCHARD, Mme BIARNAIX, MM. PÉJOU, GORY, DEFORGE, Mmes LORNAC, FILIATRE, M. MACARY, Mmes LABONNE, BLANCHER, MM. TARRADE, HERMANN.

Absente excusée : Mme LEMEINGRE.

Absente : Mme REIX-PEYTOUR.

Mme LEMEINGRE Audrey a donné son pouvoir à Mr GORY Roland

Madame LABONNE Gaëlle a été élue secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

-2-

DÉCISIONS PRISE PAR LE MAIRE

DÉCISION n°2025-028B du 22/10/2025

Objet : Convention Psychologue Scolaire

L'inspecteur d'Académie, par arrêté du 20/09/2018 a rattaché un poste de psychologue scolaire à l'Ecole Primaire EEPU de Condat sur Vienne, qui interviendra sur les 9 Communes suivantes : Condat sur Vienne – Isle – Saint Germain les Belles – Magnac-Bourg – Vicq sur Breuilh – Château-Chervix – Glanges – Meuzac et La Porcherie.

Le financement des frais de fonctionnement se fera au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque école à raison d'un euro par enfant et sera versé à la Commune de Condat sur Vienne.

Il est procédé à la signature de la convention à intervenir avec la Mairie de Condat sur Vienne pour définir les modalités pratiques et financières de l'installation du psychologue scolaire.

DÉCISION n°2025-029 du 05/11/2025

Objet : Devis Gazette 2026

Il est procédé à la signature du devis avec la société APCL Services – 4 Rue du Bas Fargeas 87220 FEYTIAT pour la réalisation et l'impression de la gazette annuelle 2026 pour un montant TTC de 3 584.70 €.

DÉCISION n°2025-030 du 05/11/2025

Objet : Devis vernis – façade DOJO

Il est procédé à la signature du devis avec l'Entreprise DELZONGLE AQUITAINE S.A.S, 4 avenue Antoine Becquerel-Z. I de Pessac Bersol 33608 PESSAC Cedex pour l'achat du vernis pour un montant HT de 440.00 €.

DÉCISION n°2025-031 du 06/11/2025

Objet : Mission Contrôle Technique et Mission SPS
Espace Cœur de Bourg, Soins et Prévention

Dans la perspective des travaux de l'Espace Cœur de Bourg, Soins et Prévention : réhabilitation patrimoniale et énergétique de bâtiments vacants, il y a lieu de s'attacher les services d'un bureau de contrôle technique et d'un bureau pour la mission SPS.

Il est procédé à la signature des contrats avec le Bureau APAVE Limoges pour les missions :

- coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (3 540 € HT)
- contrôle technique (6 060 € HT)

ainsi que toutes pièces se rapportant à cette opération pour un montant HT de **9 600.00 €**.

-3-

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°4 (Budget Principal) suivante concernant la subvention octroyée pour les travaux de réparation du clocher et du chemin de ronde et l'installation d'une protection foudre à l'église :

Vote de crédit supplémentaire

Section Investissement

Recette	Dépense
1321 pgm 0337 11 160 €	2313 pgm 0332 20 925 €
1323 pgm 0337 9 765 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°4 de l'exercice 2025 du Budget Principal tel que décrite ci-dessus.

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-4-

VENTE HERBE SUR PIED 2026

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de vente d'herbe sur pied pour 2026 de la manière suivante :

100 € l'hectare au prorata des m² fauchés

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le tarif pour 2026 à 100 € l'hectare au prorata des m² fauchés

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-5-

TARIFS MUNICIPAUX 2026

Après délibérations, l'assemblée délibérante décide de voter les tarifs suivants :

Montant en euros

Assainissement	A compter du 01/01/2026
Branchement Assainissement	700,00
Part fixe assainissement	10,00
Prix Assainissement	1,50 / m ³

CAMPING MUNICIPAL	
Forfait Journalier	11,00
Forfait vidange camping-car hors nuitée	3,00
Caution Prise	40,00
Utilisation douche uniquement	2,00
Garage Mort	3,0

Caution	
Tables et bancs	150,00
Barnum 4x4	500,00
Sonorisation extérieure du bourg	1 000,00
Sonorisation portative	100,00

SALLE DES FÊTES – Salles Espace Briance Breuilh
--

Réunion	
Caution	200,00
Heure de ménage (en cas de défaillance)	40,00
Habitants	Gratuit
Extérieurs	54,00

Location Salle des Fêtes	
Caution	500,00
Heure de ménage (en cas de défaillance)	40,00
. Salle des Fêtes avec cuisine et ustensiles	
Associations communales	Gratuit (mais caution)
Habitant de la Commune	
1 jour	215,00

2 jours	270,00
Hôtelier de la Communauté de Communes	
1 jour	270,00
2 jours	320,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
1 jour	350,00
2 jours	380,00
. Réfectoire avec cuisine et ustensiles	
Associations communales	Gratuit
Habitant de la Commune	
1 jour	160,00
2 jours	215,00
Hôtelier de la Communauté de Communes	
1 jour	215,00
2 jours	270,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
1 jour	280,00
2 jours	320,00
. Salle des Fêtes sans cuisine et ustensiles	
Associations communales	Gratuit (mais caution)
Habitant de la Commune	
1 jour	110,00
2 jours	160,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
1 jour	240,00
2 jours	280,00
. Réfectoire sans cuisine et ustensiles	
Associations communales	Gratuit (mais caution)
Habitant de la Commune	
1 jour	60,00
2 jours	100,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
1 jour	80,00
2 jours	150,00

Réservation salle des fêtes - Annulation tardive	150,00
Dépassement réservation week-end (salle prise dès le vendredi ou rendu le lundi)	100,00

ENTRÉES CHARETIÈRES	
Complète : 6 mètres : 2 buses + 2 têtes de buses	850,00
Mètre linéaire supplémentaire	120,00
Uniquement 2 têtes de buses	600,00

Facturation / Dégâts causés par des entreprises (/heure + matériaux)	100,00
--	--------

COPIEUR	
copie (ou impression) A4 Recto Noir	0,20
copie (ou impression) A4 Recto Verso Noir	0,30
copie (ou impression) A4 Recto Couleur	0,40
copie (ou impression) A4 Recto Verso Couleur	0,60
copie (ou impression) A3 Recto Noir	0,40
copie (ou impression) A3 Recto Verso Noir	0,50
copie (ou impression) A3 Recto Couleur	0,90
copie (ou impression) A3 Recto Verso Couleur	1,10

CIMETIÈRE COMMUNAL	
Concession cimetière (prix au m ²)	35,00
Occupation caveau communal	
Par mois pendant les 12 premiers mois	25 € premier mois gratuit
Par mois pour les mois suivants	51,00

COLOMBARIUM	
Les concessions sont accordées pour une période de 30 ans	
Une case	1000,00
Renouvellement de concession	600,00

CAVURNES	
Les concessions sont accordées pour une période de 30 ans	
Une cavurne	650,00
Renouvellement cavurne	350,00

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-6-

**FIXATION MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR POUR LA REDEVANCE SUR LA PERFORMANCE
« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » POUR L'ANNEE 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié,

Considérant que les redevances de performance sont calculées selon la formule suivante :

Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau x coefficient de modulation (0.3 à 1),

Considérant qu'en 2025, le coefficient de modulation avait été fixé forfaitairement à 0.3, et qu'après simulation sur le site de l'Agence de l'Eau ce coefficient de modulation sera porté à **0.45**,

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a fixé à **0,28 €/ m³** le tarif unitaire de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026,

Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance de performance « assainissement collectif »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2026 la contre-valeur suivante :

$$0.28 \times 0.45 = 0.126 \text{ €/m}^3$$

- de charger le Maire de l'exécution de la présente délibération autant que de besoin, notamment de la communiquer dans les meilleurs délais au Service des Eaux des Trois Rivières pour permettre l'application de la contre-valeur sur toutes les factures qu'il émettra pour son compte à compter du 1er janvier 2026. Il en assurera le versement selon les mêmes modalités que la part assainissement, conformément aux dispositions contractuelles

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-7-

CONVENTION ALLIANCE JUDO LIMOGES

La Commune s'est moralement portée garante du Club de Judo qui doit rembourser 14 619 € par an pendant 4 ans à la Fédération Française de Judo.

Une convention a été établie pour définir les modalités d'attribution, de versement et de contrôle de l'emploi de la subvention de fonctionnement accordée par la Commune à l'association « Alliance Judo Limoges ».

Oui l'exposé, le Conseil Municipal, *autorise* Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'AJL pour l'année 2025 (2^{ème} année).

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-8-

AVENANT N°1 – CARRIERE DE CAUX – CONTRAT DE FORTAGE

Monsieur LEPROVAUX Christophe, Directeur des Carrières de Condat nous a fait parvenir un avenant au contrat de fortage du 30 juin 2010 qui avait été signé entre la Commune, la Section de Caux et la Société Tarmac Granulats.

La Commune est venue aux droits des Biens de Section et les Carrières de Condat à ceux de la Société Tarmac Granulats.

Cet avenant est une actualisation de ces changements.

Oui l'exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec les Carrières de Condat ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-9-

BAUX A FERME : BORDAS – GAEC COMBAS – LEJEUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de modifications à intervenir sur les baux à ferme à compter du 1^{er} mars 2026 :

- Mme BORDAS Geneviève – Frioul – 87380 MEUZAC prend sa retraite et souhaite céder son bail à son fils Mr BORDAS Frédéric
- Mr LAGRANGE Laurent – 118 Chemin du Gôt – 87380 MAGNAC-BOURG quitte le GAEC de Combas pour raison de santé et souhaite céder sa gérance à Mr DEMONT Pierre-Arthur
- Mr LEJEUNE Franck – 76 Chemin du Gôt – 87380 MAGNAC-BOURG prend sa retraite et souhaite céder son bail à son fils Mr LEJEUNE Jérôme

Oui l'exposé, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à ces changements et autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants.

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-10-

BAIL DEROGATOIRE – PANIER DE GERMAINE

L'Association « Le Panier de Germaine » a sollicité à nouveau la Commune pour la location du local sis « 11 Place Pestour » et ce à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le loyer fixé sera de 200 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, émet un avis favorable à cette location et autorise Monsieur le Maire à signer un bail dérogatoire à intervenir avec cette association pour une durée d'un an.

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-11-

BAIL DEROGATOIRE – REGIE SCENE

Un bail dérogatoire a été signé le 27/11/2024 avec Régie Scène pour une durée d'un an, et ce jusqu'au 30/11/2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé :

* émet un avis favorable au renouvellement de ce bail dérogatoire

* dit que le loyer sera de 400 euros par mois

* autorise Monsieur le Maire à signer ce bail à intervenir pour une durée d'un an

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

-12-

QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur le Maire fait part au Conseil des invitations reçues :

- Célébration de la Sainte-Geneviève le 21 novembre 2025 à 10h00 à la Collégiale St Pierre du Dorat
- Réunion Chambre d'Agriculture le 21 novembre 2025 à 10h00 au Safran à Panazol
- Inauguration Village de Noël à Saint Germain les Belles le 05 décembre 2025 à 19h00
- Remise des Trophées de l'Economie Circulaire le 17 décembre 2025 à 18h00 à Aixe sur Vienne

→ Monsieur le Maire a fixé la date du prochain conseil qui sera le vendredi 19 décembre 2025 à 19h00 suivi d'un apéritif dinatoire

→ Monsieur PÉJOU fait part au Conseil de son projet d'affiche pour la Foire de Noël du 13.12.2025

Un concert à l'église de chants slaves sera assuré par la Chorale Ivouchki à 18h00

La buvette sera tenue par l'Occitane Football Club

→ Mr GORY informe le Conseil qu'il est le nouveau Président du Rando Club

→ Mme LORNAC demande s'il est possible de repeindre les fissures du mur du DOJO côté local Régie Scène en même temps que sera passé le vernis sur la façade

Après discussion, cette hypothèse est à l'étude

→ Mme LORNAC prépare la gazette annuelle avec APCI, nouvelle société retenue
Elle demande aux membres présents de réfléchir et de lui faire passer des sujets à paraître

→ Mr DEFORGE demande ce qu'il en est des trottoirs au regard des logements au « 47 Route Nationale »
Mr le Maire qui assiste aux réunions de chantier informe le Conseil que ces travaux ne seront pas faits avant l'inauguration du 26 novembre par l'ODHAC

→ Mr DEFORGE demande à nouveau où en est la réfection de la façade de l'Agence Postale qui se dégrade de plus en plus
Rien n'a évolué depuis sa dernière requête

→ Mr DEFORGE informe les membres présents qu'il faudrait enlever le panneau directionnel appartenant au Département devant le salon de coiffure « MC Family » et modifier le totem qui est sur la Place Donnet
Il pose également la question de l'étroitesse du trottoir devant le Café de Billy quand celui-ci est occupé par les tables et les chaises du propriétaire

→ Mr TARRADE fait remarquer au Conseil que le Comité des Fêtes en partenariat avec les associations de la Commune organise le téléthon 2025 avec des activités le 05 et 06 décembre
Un montage des chapiteaux se fera le vendredi 05 décembre à 09h00 sur la Place Donnet
Les volontaires sont les bienvenus
Il demande aux élus d'être présents pour cette organisation

Il demande également des bénévoles pour le montage des chapiteaux pour la Foire de Noël le jeudi 11 décembre

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H35.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis



Le Secrétaire de séance,

LABONNE Gaëlle.

A black and white image of a handwritten signature, which appears to read 'LABONNE Gaëlle', positioned to the right of the official seal.